

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT

COMITE SYNDICAL DU 13 NOVEMBRE 2015
DE 11 H 00 à 12 H 00

DELIBERATION N° 2015 - 27

Objet : Recours à un prestataire de fourniture de logiciel comptable hors réseau

Le Comité Syndical du SMIRT, réuni le 13 Novembre 2015 sous la présidence de Monsieur Daniel PERCHERON, Président du SMIRT,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte,

Vu le Budget Primitif 2015 adopté le 26 janvier 2015,

Vu le Budget Supplémentaire adopté le 15 juin 2015,

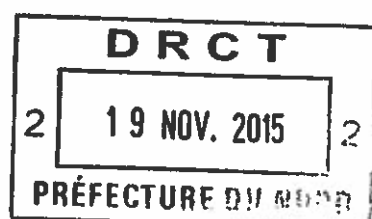
Vu la mise en demeure envoyée en lettre recommandée au prestataire actuel le 20 février 2015 et à l'instabilité du logiciel,

DECIDE

De pouvoir recourir à un prestataire de fourniture de logiciel comptable hors réseau.

AUTORISE

Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques, comptables et financiers correspondants dans le cadre des dépenses prévues au Budget Primitif.



Le Président du SMIRT

Daniel PERCHERON